

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 28 août 2020

Aujourd'hui, en Normandie, deux indicateurs dépassent les seuils :

- **Le R0 atteint de nouveau le seuil d'alerte fixé à 1,5.** Ce chiffre, correspondant au nombre de personnes qu'un cas positif va contaminer, est désormais de 1,51.
- **Le taux d'incidence, c'est-à-dire le nombre de tests positifs pour 100 000 habitants, dépasse lui le seuil de vigilance.** Il atteint désormais 17,19.

Ces évolutions traduisent une forte accélération de la circulation du virus, notamment du fait de plusieurs clusters principalement familiaux ou amicaux mais aussi de la diffusion dans les aires urbaines.

Ce constat nous confirme que le virus est de plus en plus présent dans la région.

Il peut être dangereux, notamment pour les personnes fragiles. Cela doit inciter chacun, et en particulier les 20-40 ans dont la dynamique de contamination est la plus forte, à respecter avec la plus grande rigueur les gestes barrières et protéger ainsi leurs proches plus âgés. Il s'agit également de se faire dépister pour s'isoler en cas de nécessité et casser les chaînes de contamination.

Individuellement et collectivement, nous devons redoubler d'efforts pour éviter une reprise épidémique. Ensemble, nous pouvons freiner la propagation de l'épidémie.

Comment nous protéger et protéger les autres ?

- ✓ En appliquant systématiquement les gestes barrières avec le **trio « Mètre, Mains, Masque »** pour éviter de se contaminer et de contaminer les plus vulnérables
- ✓ **En me faisant tester dans l'un des points de prélèvement ouverts à tous en Normandie, et notamment si je présente un ou des symptômes même légers, si je suis identifié.e comme « personne contact » d'une personne positive, si je reviens d'un pays où le virus circule activement**
- ✓ **En m'isolant** dès les premiers signes, si les services sanitaires me le demandent et en attendant mon résultat de test

Une campagne à destination des jeunes

Afin de sensibiliser les jeunes, chez qui le virus circule particulièrement*, des opérations de communication et de dépistage dédiées sont organisées - même s'ils sont souvent asymptomatiques, ils peuvent contaminer sans le savoir des personnes plus vulnérables :

- Une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux
- Des actions de dépistage à venir dans les universités et les établissements de l'enseignement supérieur
- Des dépistages nocturnes à proximité des lieux de convivialité comme à Caen ces vendredi et samedi sur le port.

*Le taux d'incidence, c'est-à-dire le nombre de tests positifs pour 100 000 habitants, chez les 20-29 ans en Normandie est de 40,65 contre 13,8 toute tranche d'âge confondue (données semaine du 17/08/20).

Intensification des dépistages au retour des vacances

A l'heure du retour de vacances, l'ARS Normandie, les préfetures et les collectivités, en lien avec les laboratoires et les professionnels de santé, **renforcent leurs actions proactives de dépistage au Covid-19 pour faciliter l'accès aux tests.**

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le media sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Une nouvelle campagne de dépistage a été lancée en cette fin août : en plus des sites de dépistage fixes, de nouveaux sites de dépistage mobiles sans rendez-vous sont mis en place, permettant à tous de se faire dépister partout dans la région. En Normandie, les sites de dépistage fixes et mobiles accueillent tous les volontaires pour être testés, sans avance de frais et sont accessibles sans prescription médicale (test RT-PCR).

[Consultez la liste complète des sites de dépistage \(régulièrement mise à jour\), par département, avec les dates horaires et lieux, sur le site internet de l'ARS Normandie](#)
[Ainsi que les sites de dépistage sur rendez-vous sur Sante.fr](#)

Chacun est donc invité à se faire tester pour connaître sa situation individuelle et pouvoir prendre les mesures nécessaires en cas de résultat positif. Toute démarche individuelle de dépistage contribue ainsi à l'effort collectif pour contenir la propagation du virus sur ce territoire.

Sur les lieux de prélèvement, le port du masque est obligatoire. Les personnes doivent se munir de leur carte vitale* et d'une pièce d'identité. Dans une logique de dépistage massif afin de limiter la circulation du virus, le dispositif de dépistage sans ordonnance et sans avance de frais est également ouvert aux touristes étrangers et aux non assurés sociaux selon les mêmes modalités.

La priorisation des tests

A ce jour, le délai moyen d'accès à un prélèvement est inférieur à 24 h en région. Le délai de rendu moyen des résultats est de 27h. Pour conserver ces délais malgré la progression constante du nombre de dépistages, une priorisation des tests pour les patients symptomatiques ou contact est en cours de formalisation avec les laboratoires de biologie médicale.

Les personnes symptomatiques

Si le dispositif de dépistage est facilité et ouvert à tous, le dépistage des personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 est la priorité. L'ARS, le préfet de région et l'Assurance maladie **rappellent que les personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, même légers, doivent contacter sans tarder leur médecin traitant*, avant de se faire dépister.**

**ou, si elles n'en ont pas, le 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix de l'appel, ouvert 7 jours sur 7, de 8 h 30 à 18 h). En cas de fermeture du cabinet médical habituel, elles pourront contacter le 116 117 (appel gratuit).*

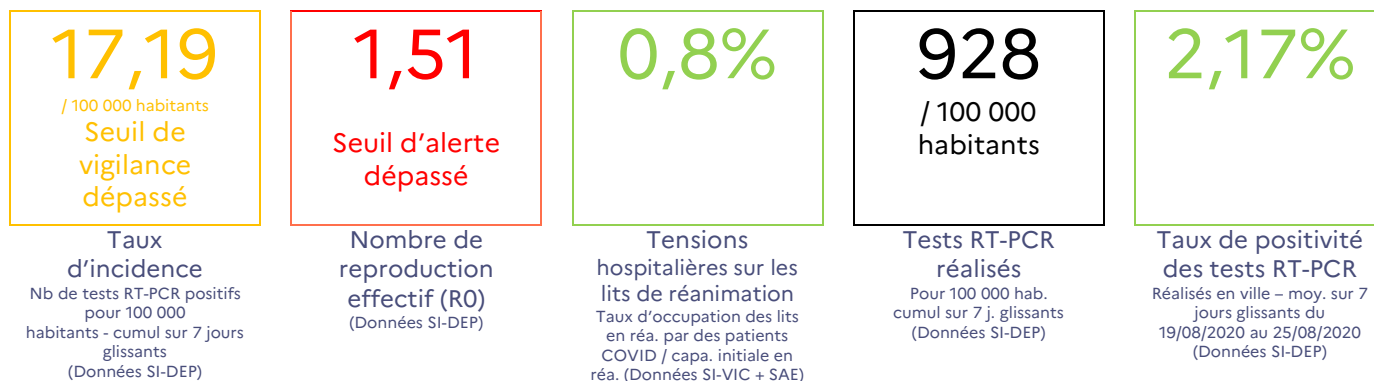
Consulter un médecin traitant en cas de symptômes et se faire prescrire le dépistage permet d'être dépisté prioritairement. En cas de suspicion d'une infection à coronavirus COVID-19, le médecin demandera au patient de réaliser un test virologique (pour identifier le centre de prélèvement le plus proche : rendez-vous sur Santé.fr) et lui conseillera de s'isoler dans l'attente du résultat. En cas de test positif, avec le soutien de l'Assurance Maladie, il identifiera également les personnes contacts qui seront elles-mêmes invitées à se faire tester et à s'isoler. Cette stratégie de tests permet d'identifier rapidement les personnes malades et les personnes contacts qui le nécessitent afin de mettre en œuvre les procédures de protection et d'isolement nécessaires.

La promotion des gestes barrières

En parallèle de ces actions de dépistage, des **actions de promotion des gestes barrières** ont d'ores et déjà été menées par l'ARS Normandie et se poursuivent en lien avec les collectivités grâce à la mobilisation des acteurs de 1ère ligne (CCAS, associations, centres sociaux, clubs sportifs, les médiateurs de quartier, les conseils de quartier...), accompagnés par les ateliers santé ville, les réseaux territoriaux de promotion de la santé et Promotion Santé Normandie à destination de la population.

Indicateurs et chiffres-clés en Normandie au 28/08/2020

Indicateurs de suivi de l'épidémie



Définitions des indicateurs :

Le taux d'incidence est estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Hospitalisations et décès liés au COVID-19

Au 28 août, 67 personnes étaient hospitalisées en Normandie (-3 % par rapport au 25 août), dont 2 personnes en réanimation.

Hospitalisations COVID-19 au 28 août (entre parenthèses : évolution par rapport au dernier point de situation)

	Personnes hospitalisées	Dont en réanimation / soins intensifs	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie	Personnes retournées à domicile depuis le début de l'épidémie	Nouvelles hospitalisations sur 7 jours
Normandie	67 (1)	2 (0)	447 (1)	1889 (2)	10 (1)
14	1 (0)	0 (0)	84 (0)	353 (0)	0 (-3)
27	15 (1)	0 (0)	85 (0)	271 (0)	1 (0)
50	9 (-2)	0 (0)	50 (0)	171 (1)	3 (2)
61	15 (0)	1 (0)	43 (0)	252 (0)	1 (-1)
76	27 (2)	1 (0)	185 (1)	842 (1)	5 (3)

Depuis le début de l'épidémie, 652 personnes porteuses du coronavirus Covid-19 sont décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

Dépistages

sur 7 jours glissants du 19 au 25/08/2020 :

- Calvados : 7422 patients testés dont 86 positifs
- Eure : 3422 patients testés dont 87 positifs
- Manche : 3317 patients testés dont 45 positifs
- Orne : 2304 patients testés dont 23 positifs
- Seine-Maritime : 9711 patients testés dont 327 positifs

Clusters en Normandie

Aujourd'hui 18 clusters sont non-clôturés en Normandie :

- 8 en cours d'investigation : 8 en Seine-Maritime
- 10 maîtrisés : 1 dans le Calvados, 3 dans l'Eure, 2 dans la Manche, 1 dans l'Orne, 3 en Seine-Maritime

Un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement. **L'apparition de ces clusters reflète une circulation virale réelle, mais contrôlée, qui implique une vigilance accrue de la part de l'ensemble de la population. Elle doit nous inciter à respecter les mesures barrières, y compris lors de rassemblements avec famille et amis.**

En organisant au mieux les rassemblements familiaux et festifs privés, nous pouvons nous protéger et protéger nos proches : privilégier les petits groupes, garder ses distances, s'équiper de masques grand public et de gels hydro alcooliques, préférer les espaces extérieurs, aérer les locaux, activer l'application « StopCovid », veiller à protéger en permanence les plus fragiles.